



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE

et vous!

N°7

SOMMAIRE

Page 2 :

Coupe de France

Page 3 :

Les Formulaires

Page 4 :

Pré-requis licences 24/25

Page 5 :

Assistance Juridique

Pages 6 & 7 :

Procès-Verbaux

Page 8 :

Nous Joindre

75 77 78 91
92 93 94 95



Coupe de France

3^{ème} tour



Les affiches du 3^{ème} tour de la Coupe de France 2024-2025 sont disponibles. Avec notamment l'entrée en lice des clubs de National 3.

Tous les matchs auront lieu le dimanche 15 septembre à 14h30 !



Pour accéder au tirage au sort du 3^{ème} tour, [cliquez ici](#) !

75 77 78 91
92 93 94 95



Les Formulaires

Demande de licences



Retrouvez dans la rubrique « [Formulaires Club](#) » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

75 77 78 91
92 93 94 95



Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB : cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>



Assistance Juridique

Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant [ici](#) !





Procès-Verbaux



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium



Commission Régionale du Football Féminin



Commission des Statuts et Règlements &
Contrôle des Mutations





Procès-Verbaux

Commission Régionale Futsal
N°2



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
N°5

Commission Régionale Football Loisirs



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
N°6

Commission Régionale Futsal
N°3





Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



Contacts

DA COSTA Sandra

01 85 90 04 90

HISPAL Estelle

01 85 90 03 79

LERMA Lénaïck

01 85 90 03 71

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Responsable IR2F

Chargée de Formation BMF

Département Technique

Chargée de Formation BEF

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du
Football Francilien sur les réseaux

paris-idf.fff.fr

